

ACTUALITES JURIDIQUES 2019

Le temps de la Justice étant long, cette rubrique présentera d'une part les actions juridiques engagées en 2019, puis d'autre part, les résultats que nous avons obtenu durant cette même année, ceci aussi bien devant les juridictions administratives que judiciaires.

I. NOS ACTIONS DEVANT LE JUGE ADMINISTRATIF

a. Les recours engagés

- **ZA d'Herbemols à FIGEAC (46)** : demande d'annulation du refus du préfet du Lot d'imposer le dépôt d'une demande de dérogation relative à la destruction des espèces protégées dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités d'Herbemols (en cours)
- **ZA Grand Sud Logistique à LABASTIDE-ST-PIERRE (82)** : demande adressée au préfet de Tarn-et-Garonne d'imposer le dépôt d'une demande de dérogation relative à la destruction des espèces protégées dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de Grand Sud Logistique (abandonné)
- **Plan d'actions régional (PAR) nitrates** : demande d'annulation du refus du préfet de région Occitanie de supprimer la dérogation à la couverture des sols par des cultures intermédiaires (CIPAN) dans les zones dites « à palombes », dérogation accordée à la demande des chasseurs (en cours)
- **Urbanisation du parc boyer à CASTELGINEST – PLUI-H de TOULOUSE METROPOLE (31)** : demande d'annulation de la délibération approuvant le PLUI-H en tant qu'il autorise l'urbanisation d'une zone boisée de 6 hectares dans le centre-ville de CASTELGINEST (annulation le 30 mars 2021)
- **Zone non traitée (ZNT) dans le Tarn (81)** : demande d'annulation de l'arrêté du 9 août 2017 définissant les « points d'eau » à prendre en compte pour épandre des pesticides en tant qu'il ne respecte pas la définition ministérielle (en cours)
- **Loup : zone difficilement protégeable** : demande d'annulation de l'arrêté du 5 avril 2019 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnateur du plan national d'actions 2018-2019 sur le loup et les activités d'élevage, portant délimitation d'une zone difficilement protégeable au sein d'un front de colonisation du loup dans le sud-ouest du Massif Central (en appel)
- **Vènerie sous terre du blaireau - période complémentaire (65)** : demande d'annulation de l'arrêté du 26 avril 2019 autorisant pour une période complémentaire allant du 15 mai au 14 septembre 2019, la vènerie sous terre du blaireau dans le département des Hautes-Pyrénées (en cours)
- **Desserte forestière à BEYREDE-JUMET (65)** : demande d'annulation de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2019, portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées pour le projet de desserte forestière porté par l'Office national des forêts entraînant la destruction de stations de Buxbaumie verte et d'habitats naturels de Grand Tétrás (65)
- **Effarouchement de l'Ours brun dénommé Goiat (65, 31 et 09)** : demande d'annulation des arrêtés autorisant durant l'année 2019, les tirs d'effarouchement de l'ours brun Goiat dans les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne et de l'Ariège (en cours)
- **Barrage-réservoir de la Gimone (32)** : demande tendant à la réformation de l'arrêté inter-préfectoral du 5 juin 2019 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 9 avril 2001 relatif au règlement d'eau de la retenue de la Gimone et des ouvrages hydrauliques associés, qui rend désormais impossible le contrôle des débits minimums de salubrité dans cette rivière (en cours)
- **Chasse au Grand tétras dans les Hautes-Pyrénées (65)** : demande d'annulation de l'arrêté du 27 septembre 2019 autorisant le tir du Grand Tétrás pour la campagne cynégétique 2019-2020 dans le département des Hautes-Pyrénées (en cours)
- **Chasse au Grand tétras dans la Haute-Garonne (31)** : demande d'annulation de l'arrêté du 2 octobre 2019 autorisant le tir du Grand Tétrás pour la campagne cynégétique 2019-2020 dans le département de la Haute-Garonne (en cours)

- **Course 4X4 « Rando Off Road Pyrénées 2019 » (65) :** Demande d'annulation du récépissé de déclaration d'une manifestation sportive sur la voie publique, intitulée « Rando Off Road Pyrénées 2019 », les 28 et 29 septembre 2019 (en cours)
- **Tour Occitanie à TOULOUSE (31) :** demande d'annulation du permis de construire du 23 juillet 2019 (en cours)
- **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Sor et Agout (81) :** demande de reformation de la délibération du 3 décembre 2019 approuvant le PLUi de Sor et Agout favorisant l'artificialisation des sols (abandon)
- **Effarouchement renforcé de l'Ours brun en Ariège durant l'été 2019 (09) :** 5 demandes d'annulation des arrêtés autorisant les tirs non létaux sur l'Ours brun concernant les groupements pastoraux d'Arreau, Oust, Montrouch, Izard et Mourère, compte tenu de l'incidence cumulée sur l'espèce en mauvais état de conservation, l'absence de mise en place de mesures de protection efficaces et l'absence de dommages importants à l'élevage (en cours)

b. Les résultats de l'année

- **Chasse au Grand Tétras dans le département des Hautes-Pyrénées durant l'année 2014 (65) :** confirmation de l'annulation par un arrêt de la cour administrative d'appel de BORDEAUX en date du 15 février 2019
- **Chasse au Grand Tétras dans le département des Hautes-Pyrénées durant l'année 2015 (65) :** confirmation de l'annulation par un arrêt de la cour administrative d'appel de BORDEAUX en date du 15 février 2019
- **Microcentrale hydroélectrique à LAVAU (81) :** confirmation du jugement prononçant le rejet de notre recours en annulation à l'encontre de l'autorisation « loi sur l'eau » par un arrêt de la cour administrative d'appel de BORDEAUX en date du 30 avril 2019
- **Microcentrale hydroélectrique à LAVAU (81) :** annulation du jugement rejetant notre recours en annulation à l'encontre de la dérogation espèces protégées par un arrêt de la cour administrative d'appel de BORDEAUX en date du 30 avril 2019 (Confirmation par le Conseil d'Etat le 15 avril 2021)
- **Téléporté à LOUDENVIELLE (65) :** confirmation du jugement prononçant le rejet de notre recours en annulation à l'encontre de l'autorisation portant unité touristique nouvelle (UTN) par un arrêt de la cour administrative d'appel de BORDEAUX en date du 30 avril 2019
- **Autorisation de destruction d'espèces protégées dans le cadre du centre commercial « Val Tolosa » à PLAISANCE-DU-TOUCH (31) :** Le Conseil d'Etat rejette le 24 juillet 2019, le pourvoi contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de BORDEAUX confirmant l'annulation de la dérogation espèces protégées

II. NOS ACTIONS DEVANT LE JUGE PENAL

a. Les plaintes déposées auprès des procureurs de la République

- **Dégradation d'une zone humide à LEGUEVIN (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour assèchement d'une zone humide par des remblais (classement sans suite)
- **Rejet d'eaux usées dans l'Aussonnelle à PIBRAC (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour non-conformités aux règles applicables à une installation classée ayant porté atteinte à la faune et à la flore (en cours)
- **Remblai dans le lit majeur du Girou à CASTELMAUROU (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour remblai sans déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau (en cours)
- **Rejets non-conformes dans le réseau public à SAINT-GAUDENS (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de SAINT-GAUDENS pour exploitation non-conforme d'une installation classée (en cours)
- **Non-respect d'un arrêté de protection de biotope à SABARAT (09)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de FOIX pour violation d'un arrêté de protection de biotope et non-respect d'un arrêté de mise en demeure de remettre en état une carrière (en cours)
- **Feu pastoral à BONAC-IRAZEIN (09)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de FOIX pour mise à feu sans déclaration et destruction d'habitats d'espèces protégées (en cours)
- **Feu pastoral à BEDEILHAC (09)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de FOIX pour mise à feu sans déclaration et destruction d'habitats d'espèces protégées (en cours)
- **Décharge illégale à ESTADENS (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de SAINT-GAUDENS pour gestion illégale de déchets (en cours)
- **Décharge illégale à LABARTHE-INARD (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de SAINT-GAUDENS pour gestion illégale de déchets (en cours)
- **Non-respect d'un arrêté de protection de biotope dit du « Roc de Sédour » à ARIGNAC (09)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de FOIX pour violation d'un arrêté de protection de biotope (en cours)
- **Détention d'espèces protégées dans les Hautes-Pyrénées (65)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TARBES pour détention illégale d'espèces protégées (en cours)
- **Achat, capture, détention de papillons et insectes soit protégés soit repris à l'annexe A et B du règlement européen 338/97 dans les Hautes-Pyrénées (65)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TARBES pour détention illégale d'espèces protégées (condamnation par le tribunal correctionnel de TARBES en 2020)
- **Exploitation en violation d'une mise en demeure d'une carrière à AURIGNAC (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de SAINT-GAUDENS pour non-respect d'une mise en demeure préfectorale (en cours)
- **Circulation de quads dans les espaces naturels à FINHAN (82)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de MONTAUBAN (condamnation des prévenus par le tribunal de police de MONTAUBAN le 14 novembre 2019)
- **Remblai dans le lit majeur de l'Ayguebelle à SAINT-LYS (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour remblai sans déclaration préalable au titre de la loi sur l'eau (en cours)
- **Défrichement sans autorisation à PECHBUSQUE (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour défrichement sans autorisation au titre du code forestier (en cours)

- **Coupes d'arbres et dépôt de déchets à CLERMONT-LE-FORT (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour non-respect du plan de prévention des risques naturels et gestion illégale de déchets (en cours)
- **Epandage de pesticides à proximité d'une habitation et d'un point d'eau à ARGELES (65)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TARBES pour non-respect de l'étiquetage et de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (classement sans suite)
- **Travaux dans le lit mineur du ruisseau du Goul sur la commune de TAUSSAC (12)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de RODEZ pour travaux sans déclaration préalable (classement sans suite pour régularisation administrative)
- **Publicités et pré-enseignes illégales dans le département de Tarn-et-Garonne (82)** : dépôt de plainte auprès de la gendarmerie de CASTELSARRASIN pour des dispositifs publicitaires illégaux (condamnation de l'afficheur par le tribunal correctionnel le 7 juin 2019)
- **Coupes d'arbres et dépôt de déchets dans un bois de REVEL (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour gestion illégale de déchets (en cours)
- **Exploitation d'une installation classée non-conforme à VERDUN-SUR-GARONNE (82)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de MONTAUBAN pour exploitation sans autorisation, sans enregistrement et sans déclaration et méconnaissance du plan local d'urbanisme (condamnation de la société le 5 janvier 2021 par le tribunal correctionnel de MONTAUBAN)
- **Rejet d'eaux usées par une installation classée à SAINT-JUERY (81)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République d'ALBI pour pollution d'un cours d'eau (en cours)
- **Construction d'un hangar industriel en violation du permis de construire à LANTA (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de TOULOUSE pour édification d'un hangar autorisé à des fins agricoles et utilisé à des fins industrielles dans une zone agricole, en discontinuité de l'urbanisation existante (en cours)
- **Travaux de recalibrage d'un ruisseau dans la plaine de CASTRES (81)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de CASTRES pour des travaux dits « loi sur l'eau » sans autorisation ayant pour effet de modifier le profil d'un cours d'eau (en cours)
- **Pollution de l'Agout suite à la vidange d'un barrage (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de CASTRES pour pollution mécanique des eaux suite à la vidange du barrage EDF dit de Pontvieil (en cours)
- **Coupes d'arbres et travaux non-conformes à une opération d'aménagement foncier à HUOS (31)** : dépôt de plainte auprès du procureur de la République de SAINT-GAUDENS pour violation des dispositions d'un aménagement foncier (AFAF) et absence de déclaration préalable alors qu'un plan local d'urbanisme (PLU) avait été prescrit (condamnation du prévenu par le tribunal correctionnel de SAINT-GAUDENS le 9 juillet 2020)

b. Les résultats de l'année :

- **Construction d'une centrale à béton sans permis de construire à LAVAU (81)** : le tribunal correctionnel de CASTRES condamne le responsable à une amende de 3000 €, à la remise en état des lieux et la publication de la décision dans la Dépêche Du Midi et l'indemnisation de FNE Midi-Pyrénées à hauteur de 600 € (en appel)
- **Construction d'un circuit automobile dans un espace naturel à SAINT-FRAJOU (31)** : la cour d'appel de TOULOUSE confirme la condamnation du responsable pour violation du plan local d'urbanisme (PLU) et absence de déclaration préalable, ainsi que la remise en état des lieux
- **Exploitation d'une installation classée non conforme à MAUBOURGUET (65)** : la cour d'appel de PAU réforme le jugement de 1^{ère} instance en ce qu'il alloue 1 euro de dommages et intérêts et prononce

une condamnation de 1000 euros à l'égard de la société au titre du préjudice moral de FNE Midi-Pyrénées et FNE 65

- **Entreposage de véhicules hors d'usages (VHU) en zone inondable (81)** : la cour d'appel de TOULOUSE confirme la condamnation du responsable
- **Travaux non-conformes lors du curage de la station de pompage de Saint-Cassian à l'été 2017 (82)** : le tribunal de police de MONTAUBAN condamne la CACG à 5000 € d'amende par contravention commise, la remise en état des lieux et l'indemnisation du préjudice moral de FNE Midi-Pyrénées à hauteur de 5000 €
- **Publicités et pré-enseignes illégales dans le département de Tarn-et-Garonne (82)** : le tribunal correctionnel de MONTAUBAN condamne à 22500 € d'amende et l'indemnisation de FNE Midi-Pyrénées à hauteur de 2000 €
- **Non-respect des débits de salubrité dans la Gimone en 2012 (82)** : la Cour de cassation confirme la condamnation par le tribunal puis la cour d'appel de la CACG, pour ne pas avoir respecté les débits minimum de salubrité à laisser s'écouler dans la Gimone, en aval de son barrage réservoir
- **Traitement irrégulier de déchets et rejets dans les sols de substances polluantes (09)** : le tribunal correctionnel de FOIX condamne la société EDECIMO RECUPERATION et ses anciens responsables à indemniser le préjudice moral de FNE Midi-Pyrénées (1500 €), le Chabot (750 €) et le Comité Ecologique Ariégeois (1500 €) pour exploitation non conforme d'une installation classée ayant entraîné une atteinte substantielle à la faune, à la flore ou à la qualité de l'eau
- **Extraction sans autorisation d'une gravière (82)** : le tribunal correctionnel de MONTAUBAN condamne à une amende de 30000 € la société RUP et son dirigeant, pour avoir extrait sans autorisation des matériaux alluvionnaires, le jugement condamne également les prévenus à indemniser le préjudice moral de FNE Midi-Pyrénées à hauteur de 1500 € chacun
- **Circulation de quads dans les espaces naturels et les cours d'eau à FINHAN (82)** : le tribunal de police de MONTAUBAN condamne chaque prévenu à une amende de 300 € et à indemniser le préjudice moral de FNE Midi-Pyrénées à hauteur de 500 € chacun

III. NOS ACTIONS DEVANT LE JUGE CIVIL

- **Publicité de 4X4 et SUV dans les espaces naturels par la société SUZUKI** : condamnation le 5 février 2019 par le tribunal d'instance de TOULOUSE à réparer le préjudice de FNE Midi-Pyrénées et FNE après enlèvement des dispositifs litigieux (3000 € chacune) ;
- **Non-respect des débits minimum du Midour par la CACG (32)** : par un arrêt du 7 mai 2019, la cour d'appel de PAU a confirmé la condamnation de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne a indemniser le préjudice moral subi par FNE Midi-Pyrénées du fait du non-respect des débits minimum dans le Midour (2000 €)